



Coûts pédagogiques pour la formation en contrat de professionnalisation

Coûts de formation en centre

Les coûts de formation sont pris en charge par les différents Opérateurs de Compétences (OPCO) tels que CONSTRUCTYS, ATLAS, AKTO, etc.

L'entreprise doit faire la demande de prise en charge correspondante.

Budget totalement distinct du budget de formation continue des entreprises.

Mesures en faveur de l'apprentissage du Plan de Relance du gouvernement

Jusqu'au 28 février 2021, pour tout contrat de professionnalisation une aide financière de 5 000 € est versée pour un candidat mineur et de 8 000 € pour un candidat majeur aux entreprises de moins de 250 salariés.

Rémunération du salarié (valeur minimale)

Suivant accord de branche du BTP, en date du 13 juillet 2004 (arrêté d'extension du 28 décembre 2004 publié le 22 janvier 2005).

Age du salarié en contrat de professionnalisation	Qualification inférieure au bac professionnel ou à un titre ou diplôme professionnel de niveau 4 (Bac, BP, etc.)		Qualification supérieur au bac professionnel ou à un titre ou diplôme professionnel de niveau 4	
De 16 à 20 ans révolus	65 % du SMIC	1.000,62 €*	75 %	1.154,56 €*
De 21 à 25 ans révolus	80 % du SMIC	1.231,54 €*	90 %	1.385,48 €*
26 ans et plus	Rémunération au moins égale au SMIC (1539,42 € en 2020 *) et ne pouvant être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel applicable à l'emploi occupé.			

* Salaire minimum conventionné du BTP au 1er Janvier 2020 - Contrat de professionnalisation - Editions Tissot

RFS Le Réseau
de Formation
des Soliers

11 bis rue de Milan 75009 Paris
Tél. : 33 (1) 44 01 16 44
info@formation-solier.com
www.formation-solier.com